

« Opah Copropriété Dégradée »

Fiche
outil



Une aide pour qui ?

« L'Opah Copropriété Dégradée est un **dispositif ciblé sur une ou plusieurs copropriétés cumulant un bâti dégradé et un autre type de difficulté** (ex. impayés élevés), sans cumul de difficulté sur l'ensemble des dimensions et/ou à un niveau trop élevé (sinon le Plan de Sauvegarde est davantage indiqué)

Une aide pour quoi ?

Suite à une étude pré-opérationnelle (voir fiche outil), la signature d'une convention de ce type **permet de définir un programme d'accompagnement global** (volets impayés, technique, social...) **et d'accéder à des aides aux travaux de l'Anah** « intermédiaires » entre les aides « Copropriétés fragiles » et les aides « Plan de Sauvegarde »

Aides			
Travaux pour les copropriétés en Opah CD	35% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements et sans plafond, avec possibilité d'un taux de 50% en cas de « très forte dégradation du bâti » (et 100% du montant des travaux « urgents »)	+ Prime Habiter Mieux de 1500 à 2000 euros/logement (si gain énergétique > à 35%)	+ majoration à hauteur du cofinancement local (ex. +5% Anah si la collectivité finance 5%)
Aide au suivi-animation	50% d'un plafond de 150 000 euros/an (part fixe)		+ part variable de 500 euros/logement (en 2019)

L'Opah CD peut le cas échéant s'articuler avec d'autres interventions urbaines (ex. aménagements) et avec d'autres outils, notamment de portage immobilier (voir fiche portage) et/ou des outils coercitifs (voir fiche outils coercitifs).

Pour plus de détails, veuillez contacter votre DDT-Anah

PAC Copro
DREAL Grand Est



Fiche outil : « Opah Copropriété Dégradée »